

Lancement fin 2017 du deuxième recensement national sur les sources de pollution

Dossier de la rédaction de H2o
November 2016

Le deuxième recensement national de la Chine sur les sources de pollution commencera en décembre 2017, annonce circulaire du Conseil des Affaires d'État. Le recensement visera les établissements industriels, agricoles et résidentiels et évaluera l'efficacité des installations centralisées de contrôle et de traitement de la pollution, indique la circulaire, signée par le Premier ministre Li Keqiang. Le Conseil des Affaires d'État a créé un groupe de travail relevant du ministère de la Protection de l'environnement pour superviser le recensement. Engagé dix ans après le premier recensement, ce deuxième recensement devrait s'achever d'ici fin 2018 et les résultats seront publiés en 2019.

Les autorités environnementales doivent avoir des sources de pollution afin d'engager les politiques adéquates et prendre les mesures adaptées pour faire face à chaque situation, souligne le communiqué. Pour assurer la précision du recensement, en plus de l'emploi de méthodes traditionnelles, des satellites de télédétection et des drones seront utilisés pour collecter des données. Toute personne refusant de rapporter ou déformant les chiffres relatifs à la pollution sera tenue juridiquement responsable, précise la circulaire. En août, le gouvernement central a soumis un projet de loi sur la taxe environnementale à l'organe législatif suprême en première lecture. Ce projet propose un prélèvement national sur les polluants atmosphériques, aquatiques et sonores, ainsi que sur les polluants robustes, issus d'activités commerciales.

Xinhua